

Conditions de l'action "Testeur de couleur GRATUIT"

Les présentes conditions d'action s'appliquent à l'action "Testeur de couleur GRATUIT" de GAMMA ("Gamma"); formule d' Intergamma B.V., ayant son siège social à Leusden (Pays-Bas).

En participant à cette action, vous déclarez en avoir lu les conditions et en accepter inconditionnellement les clauses. Si vous n'acceptez pas les présentes clauses, vous ne pouvez pas participer à cette action.

Article 1 Description de l'action

1. Promotion valable sur les achats effectués entre le 1er Avril 2024 et le 30 Septembre 2024 à 23h59.
2. Pour peu que les conditions soient remplies, le participant à l'action reçoit le remboursement du montant d'achat du testeur de couleur GAMMA (55 ml) ou du testeur de couleur Levis (33 ml) après avoir acheté chez GAMMA un pot de peinture murale ou de laque de 750 ml ou de 2,5 litres.
3. GAMMA rembourse le montant d'achat du testeur de couleur sous les conditions suivantes :
 - a. à l'achat de peinture murale ou de laque de minimum 750 ml, max. 1 testeur de couleur sera remboursé
 - b. à l'achat de peinture murale ou de laque de minimum 2,5 litres, max. 2 testeurs de couleur seront remboursés
4. Si les conditions sont remplies – voir sous article 1 - point 2 des présentes conditions – le montant d'achat des testeurs de couleur sera remboursé dans les 30 jours après réception du formulaire 'Testeur de couleur gratuit' dûment complété, sur le compte en banque belge d'un participant domicilié en Belgique.
5. Pour permettre la participation à l'action, nous demandons au participant d'introduire son nom, son adresse e-mail et son numéro de téléphone.
6. Il est impossible de participer à l'action en dehors de la période d'action stipulée sous Article 1 – point 1.
7. Dans le cadre de votre participation à l'action, GAMMA traitera vos données à caractère personnel conformément à sa déclaration de respect de la vie privée telle que disponible sur <https://www.gamma.be/fr/infos-consommateur/securite-vie-privee/protection-vie-privee> et communiquée au moment où le participant transmet ses coordonnées à GAMMA.

Article 2 Participation

Voici comment participer à l'action :

1. Gardez le(s) ticket(s) de caisse de votre achat.
2. Les testeurs de couleur GAMMA ou Levis et la laque ou la peinture murale doivent obligatoirement être achetés chez GAMMA.
3. Cette action s'applique à tout l'assortiment de testeurs GAMMA et sur tout l'assortiment de testeurs prêts à l'emploi de Levis, en combinaison avec toutes les laques et peintures murales de GAMMA, Levis, Histor, Sikkens, Sigma.
4. Complétez dûment le formulaire 'Testeur de couleur gratuit' sur <https://www.gamma.be/fr/action-testeurs-de-couleur> et envoyez-le en ligne en y joignant la photo des 2 tickets d'achat. Il est également possible d'imprimer le formulaire, de le compléter et de le renvoyer en y joignant les 2 tickets de caisse originaux à Gratis Kleurtester, Antwoordnummer 10016, 6200 XP Maastricht, Pays-Bas (timbre superflu). Nous devons avoir reçu le formulaire GAMMA 'Testeur de couleur gratuit' dans les 30 jours après le premier achat.
5. Le formulaire et les tickets de caisse peuvent être envoyés jusqu'au 31 Octobre 2024.
6. Maximum 2 envois par famille.

7. Cette action est uniquement valable en Belgique.
8. Les participants doivent avoir 18 ans ou plus au moment de participer à l'action.
9. Uniquement les formulaires GAMMA 'Testeur de couleur gratuit' et les tickets de caisse lisibles, complets, originaux, officiels, authentiques et non faussés seront acceptés.
10. En participant à l'action, le participant accepte que GAMMA le contacte par téléphone ou par e-mail pour un bref interview sur le testeur de couleur gratuit. Le participant peut bien entendu décider à tout moment de collaborer à ce genre d'interview ou non.

Article 3 Clauses générales

1. En cas (de suspicion) d'abus, tromperie, fraude, d'influence injustifiée de l'action ou de tout autre attitude inadmissible, GAMMA se réserve le droit d'exclure le participant impliqué. En cas (de suspicion) d'abus, tromperie, fraude, d'influence injustifiée de l'action ou de tout autre attitude inadmissible, GAMMA a le droit de réclamer au participant l'intégralité des préjudices subis.
2. GAMMA, ses collaborateurs ou les personnes intermédiaires engagées déclinent toute responsabilité pour les préjudices subis par les participants ou par des tiers (dont dommages consécutifs, le manque à gagner, la perte de données et les dégâts immatériels) suite à ou liés à cette action, à l'accord ou à l'utilisation des produits reçus.
3. GAMMA décline toute responsabilité en cas d'indisponibilité du site www.gamma.be, de l'infrastructure télécom et/ ou en cas d'autres erreurs de communication ou de suites éventuelles.
4. Sous réserve de fautes d'impression et de typographie dans toutes les communications sur cette action, off-line et on-line.
5. Les conditions de cette action sont disponibles sur le site de GAMMA. GAMMA se réserve le droit de modifier, reporter, réduire ou annuler cette action et d'en modifier les conditions sans devoir se justifier. La version la plus actuelle des conditions de l'action sont disponibles sur le site <https://www.gamma.be/fr/infos-consommateur/securite-vie-privee/conditions-generales>
6. Pour tous les cas qui ne sont pas couverts par les présentes conditions d'action, la décision incombe à la direction de GAMMA.
7. Les plaintes éventuelles liées à cette action, peuvent être introduites par les participants à l'attention du service clientèle de GAMMA via le formulaire de contact sur <https://www.gamma.be/fr/infos-consommateur> ou par téléphone au 0800-62 610. Les plaintes doivent être introduites ou confirmées par écrit.
8. Le droit belge s'applique à cette action.